

N° de l'invitation :
5P300-20-0178/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Marie-Michelle Losier

Ver.08.18.20

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés

Télécopieur de soumission :

1-877-558-2349

Courriel de soumission :

pc.receptiondessoumissionset-bidreceivingeast.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique
acceptable pour les réponses aux
demande de soumissions. Les
soumissions soumises par courrier
électronique directement à l'autorité
contractante ou à toute autre adresse
électronique peuvent ne pas être
acceptées.

La taille des fichiers est limitée à **15
mégaoctets** par message dans le
système de courriel de l'Agence Parks
Canada (APC). Les courriels contenant
des liens vers les documents de
soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 002 À UNE
DEMANDE DE
PROPOSITION**

Ce document est par la présente révisé ;
sauf indication contraire, les modalités de
demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés
3, Passage du Chien d'Or,
Québec QC
G1R 3Z8

Titre : Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik	
N° de l'invitation : 5P300-20-0178/A	Date : Le vendredi 13 novembre 2020
N° de modification: 002	
N° de référence de SEAG : PW-20-00932676	

L'invitation prend fin : À : 14h Le : mardi 15 décembre 2020	Fuseau horaire : HNE
---	--------------------------------

F.A.B. : Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Marie-Michelle Losier	
N° de téléphone : (418) 563-3890	Courriel : marie.losier@canada.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : PO Box 220, Naujaat NU X0C 0H0	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Modification 002

Cette modification vise à :

- A. Répondre aux questions posées pendant la période de sollicitation
- B. Corriger le critère d'évaluation obligatoire O6. à l'annexe D
- C. Modifier l'AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES ; et
- D. Modifier la PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.

A. Questions et réponses

Question No.01

En référence à la page 27 de 53, l'article 4.6.7 Expédition (de l'énoncé des travaux) et sachant que Parcs Canada est responsable de l'installation selon l'article 4.6.8 - la partie qui inévitablement devra être prise en charge par une firme locale est le transport. Il existe peu, voire une seule solution de transport. Ne serait-il pas plus pertinent que ces coûts qui seront similaires pour tous les soumissionnaires soient pris en charge par Parcs Canada ? Parcs Canada semble d'ailleurs avoir ces informations : « Veuillez également noter qu'en raison de la taille des portes, les petits aéronefs ont des limites de taille strictes pour les articles transportés. ».

Du reste, il est difficile de s'assurer d'avoir la main d'œuvre locale avant d'avoir concrètement le projet. Et il en va de même pour les autres services, la main d'œuvre locale ne peut être engagée une fois le mandat commencé et les besoins clairement identifiés.

Réponse No.01

Pour l'expédition des composantes de l'expositions, il existe deux options - par voie maritime ou aérienne. Le calendrier a été conçu de manière à permettre l'utilisation du transport maritime. Tous les frais d'expédition sont la responsabilité de l'entrepreneur dans le cadre du présent contrat.

Pour la main-d'œuvre locale, le personnel de Parcs Canada sera disponible pour effectuer tous les travaux d'installation locale dans chacun des trois endroits. Parcs Canada prendra en charge le coût de la main-d'œuvre de Parcs Canada.

Question No.02

En référence à la page 28 de 53, l'article 4.6.10.2 Garantis (de l'énoncé des travaux), « L'entrepreneur devra par la suite, sous la garantie du présent contrat, corriger toutes les lacunes rapidement et efficacement, sans attente de rémunération supplémentaire. »

Comment Parcs Canada voit-il l'application de cette clause ? En ce sens que notre firme – et fort probablement la majorité des soumissionnaires – n'est pas située à proximité du parc. Les couts de déplacement du personnel sont élevés, les couts de transport du matériel et le temps requis sont aussi élevés.

Note : voir aussi question suivante sur les frais inclus / non-inclus.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Réponse No.02

En cas de panne ou de bris, nous attendons de l'entrepreneur qu'il envoie au personnel local de Parcs Canada la pièce de rechange, le cas échéant, et qu'il donne au personnel de Parcs Canada des instructions par téléphone pour résoudre le problème. Nous ne nous attendons pas à ce que l'entrepreneur se rende sur place.

Question No.03

En référence à :

- a. page 24 de 53, 4.4. Déplacements de l'annexe A, « Le Canada ne paiera pas les frais de déplacement. Si l'entrepreneur souhaite visiter les sites, il le fera à ses frais. »
- b. page 30 de 53, Annexe B, 1. Prix fermes « Le prix ferme doit inclure les frais de déplacement et de subsistance [...] »
- c. page 33 de 53, Annexe D, Critères d'évaluation obligatoires, O6. « Le prix ferme du soumissionnaire doit être un maximum de 120 000\$ CAN plus taxes et frais »

Pourriez-vous clarifier si l'entrepreneur doit ou non prévoir des frais de déplacement ?

Réponse No.03

Tous les frais de déplacement, si nécessaires, doivent être budgété par l'entrepreneur dans le budget maximal de 120 000,00 \$ plus les taxes applicables – par contre, nous ne nous attendons pas à ce que l'entrepreneur se déplace. S'il vous plaît vous référer à la partie B de cette modification concernant les changements apportés à l'annexe D, Critères d'évaluation obligatoires, O6. « Le prix ferme du soumissionnaire doit être un maximum de 120 000\$ CAN plus taxes et frais ».

Question No.04

En référence à la page 28 de 53, l'article **4.7. Obligations en matière de langues officielles** (de l'énoncé des travaux)

« L'Agence Parcs Canada est tenue de respecter l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles* et de l'Accord sur le Nunavut. »

Nous concevons que la langue de travail sera l'Anglais

Est-ce que le comité d'évaluation est à l'aise de lire une offre de services en français ? En effet, nous ne voudrions pas être désavantagé si un membre du comité d'évaluation n'était pas à l'aise de lire une offre de services en français. L'exemple de texte sera bien entendu fourni en anglais (référence page 33 de 53, Critère d'évaluation O4.)

Réponse No.04

Oui, la langue de travail de ce projet sera l'anglais. Nous examinerons une proposition dans l'une ou l'autre langue officielle ou dans les deux langues officielles si un soumissionnaire choisit de traduire sa proposition. Nous laisserons à la discrétion des soumissionnaires le choix de la ou des langues dans lesquelles ils souhaitent présenter leur proposition.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

B. Correction du critère d'évaluation O6.

Page 33 de 53

REPLACER

O6. – Le prix ferme du soumissionnaire doit être un maximum de 120 000 \$ CAN plus taxes et frais.

AVEC

O6. – Le prix ferme du soumissionnaire doit être un maximum de 120 000 \$ CAN plus taxes.

C. Modifier l'AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

Supprimer l'AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES dans son intégralité et le remplacer par le texte suivant :

INSÉRER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

**LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES
COMME OFFICIELLES.**

LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est pc.receptiondessoumissions-est-bidreceivingeast.pc@canada.ca. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que pc.receptiondessoumissions-est-bidreceivingeast.pc@canada.ca ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-877-558-2349**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de **15 mégaoctets**.

Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujéti à l'entente sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavut.

Titre :

Conception et fabrication de trois expositions de cartes en 3D pour le parc national Ukkusiksalik

Dépôt direct

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Pour recevoir le paiement, les nouveaux fournisseurs auxquels un contrat est attribué devront remplir un formulaire d'inscription au dépôt direct pour enregistrer leurs renseignements sur le dépôt direct auprès de Parcs Canada.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : <http://www.depotdirect.gc.ca>

D. Modifier la PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Dans la PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES, supprimer la section 2.2 Présentation des soumissions dans son intégralité et la remplacer par le texte suivant :

INSÉRER

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissions reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-877-558-2349**.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est pc.receptiondessoumissions@bidreceivingeast.pc@canada.ca.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de **15 mégaoctets**. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.